

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°75-148 du 10 juillet 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

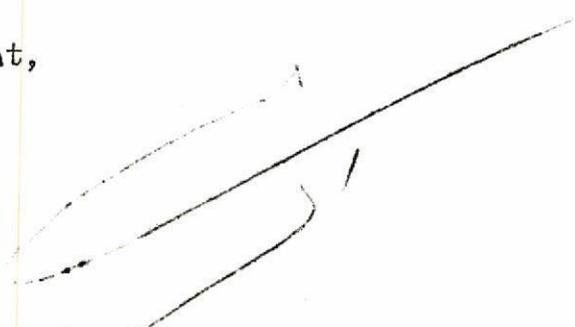
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 7 Juillet 1975, le Lieutenant-Colonel
Barthélémy OHOUENS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Lé-
gislation, assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence
de l'Intendant Militaire de 3ème Classe, Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGC 4 - CNR 4 - SPD 2 - Ministères 13 - DI 6 -
DGFP-DP-DGF 6 - DGP-DGAJL-INSAB 6 - IAA-DCCT-IGF-CMI-Gde.Ch. 5 - JORD 1.-
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU